

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 1

Nachruf: Giuseppe Bianchi
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la situation économique et l'état de la législation sociale dans les pays étrangers et en Suisse. Ils décrivent la réaction croissante, en face d'une classe ouvrière divisée. Le «front unique» n'étant qu'une phrase. Ils critiquèrent vivement le noyautage communiste. Les calomnies incessantes dont la direction de la fédération est l'objet, doivent amener finalement la ruine de l'organisation, et la situation actuelle exige une solution claire et sans équivoque.

Une assemblée des adversaires du «noyautage» proposa au congrès une résolution refusant énergiquement la création de fractions, les déclarant contraires aux dispositions statutaires et portant préjudice à la fédération, et exigeant l'exclusion des membres qui n'observeraient pas ces principes. On proposa l'exclusion immédiate de la fédération de: Brunner (Genève), Paul Rüegg (Bâle), Wiesendanger et Siegrist (Winterthur), Kopp et Karl (Zurich).

Rüegg (Bâle) essaya de justifier le point de vue des noyauteurs communistes et prétendit que leur activité était une nécessité historique qui ne pourra pas être arrêtée par l'exclusion des membres nommés ci-dessus. Qu'il était fier d'être exclu.

La résolution indiquée fut acceptée par 165 voix contre 32. Puis, *par votation nominale, l'exclusion des six membres est prononcée par 165 voix contre 36 et cinq abstentions.*

Les résolutions relatives à la situation économique, à la crise et à l'assistance-chômage sont adoptées sans opposition.

Le congrès prit ensuite position à l'égard du congrès extraordinaire de l'Union syndicale suisse. Un grand nombre de propositions étaient présentées pour ce point de l'ordre du jour; finalement, la proposition du comité central fut acceptée par 141 voix contre celle de Zurich, qui obtint 33 voix. Selon cette proposition, le congrès s'oppose à ce que des luttes économiques soient exécutées par des instances tactiques ou centrales se plaçant en dehors des fédérations. Une révision des statuts de l'Union syndicale suisse est refusée. L'adhésion de la F.O.M.H. à l'Union syndicale dépendra de l'autonomie laissée aux fédérations centrales. La F.O.M.H. se place sur le terrain de l'Internationale d'Amsterdam et refuse l'adhésion à une autre internationale syndicale.

La proposition de Schaffhouse, de démissionner de l'Internationale d'Amsterdam et d'adhérer à celle de Moscou fut repoussée par 151 voix contre 30.

Après la liquidation de diverses propositions d'importance secondaire, le congrès fut clôturé le 17 décembre, à midi.

Chauffeurs et machinistes. Aussitôt que les dévouements de l'ancien secrétaire de la Fédération suisse des chauffeurs et machinistes, G. Wegmann, furent connus, celle-ci porta plainte contre la Banque cantonale de Berne; elle demandait: 1. que la Banque cantonale restituât à la Fédération des chauffeurs et machinistes les obligations lui appartenant du 5e emprunt fédéral de mobilisation de 1916 d'une valeur nominale de 102,000 francs, ainsi que les coupons de ces obligations qui arrivent à échéance le 15 juillet 1921 ou plus tard, sans aucune restriction; 2. que la Banque cantonale reconnaisse comme nul et non avenues toutes les affaires de caisse et les inscriptions au livre de compte dans ses relations avec la fédération demanderesse et datant des falsifications de l'ancien secrétaire, caissier Wegmann.

La Banque cantonale proposa de débouter la fédération de sa plainte et présenta de son côté la plainte reconventionnelle suivante: La Fédération des chauffeurs et machinistes doit être déclarée coupable et con-

damnée à payer à la Banque cantonale la somme de fr. 36,363.50, en outre un intérêt de 6 pour cent à partir du 1er janvier 1921 ou à payer une somme à fixer par le juge avec intérêt de 6 pour cent depuis le 11 juin 1920 et à reconnaître le droit de gage de la Banque cantonale pour les 102,000 fr. d'obligations du 5e emprunt fédéral de mobilisation de 1916, à 4½ pour cent, numéros 75,315/34 à 5000 fr. et numéros 29,559/60 à 1000 fr., avec coupons du 15 juillet 1921 et suivants ou alors le droit de les tenir en dépôt.

Le tribunal de commerce a donné gain de cause à la Fédération des chauffeurs et machinistes, débouté la Banque cantonale de sa plainte reconventionnelle et condamné celle-ci aux frais de procédure de la demanderesse et aux frais du tribunal.



Emile Nicolet

Le mouvement ouvrier genevois vient de perdre l'un de ses meilleurs serviteurs en la personne du camarade Nicolet. La maladie dont il souffrait depuis longtemps, hélas, vient de le terrasser à l'âge de 42 ans seulement. Extraordinairement bon, généreux jusqu'au sacrifice, nul ne fut plus désintéressé que lui dans la lutte ardente qu'il menait sans faiblir pour la défense des humbles. Personne ne s'adressait à lui sans qu'il eut tout mis en œuvre pour lui venir en aide. Il fut un véritable apôtre de la cause ouvrière jusqu'à son dernier souffle.

Enfant de La Chaux-de-Fonds, il se rendit très jeune à Genève et ne tarda pas à y occuper une très grande place par son activité débordante. Administrateur du journal *Le Peuple*, puis secrétaire de la Fédération du commerce, des transports et de l'alimentation, député au Grand Conseil, conseiller administratif de Plainpalais, Emile Nicolet devint conseiller national aux élections qui suivirent la grande grève générale de 1918. Partout il sut se faire apprécier par son intelligence, sa franchise et sa grande sincérité. Plus de 5000 personnes tinrent à l'accompagner à sa dernière demeure, et jamais, sans doute, on ne vit plus de sympathie émue se manifester au passage d'un convoi funèbre.

Nous adressons à sa veuve et à ses jeunes enfants l'expression de notre douloureuse sympathie.



Giuseppe Bianchi

La mort vient de frapper également un autre jeune militant, qui fut durant quelques années un actif propagandiste de l'Union syndicale suisse. Giuseppe Bianchi, l'un des secrétaires actuels de la Confederazione del lavoro, et rédacteur des *Battaglie sindacali*, l'organe de la centrale syndicale italienne. Il représentait celle-ci à notre congrès syndical de Neuchâtel et tous les délégués, alors présents, seront surpris d'apprendre la mort de ce jeune et vigoureux militant tant applaudit alors pour sa verve juvénile.

Bianchi dut s'aliéner en revenant d'Allemagne où il avait participé à l'enquête dans les anciennes usines de guerre allemandes. Il mourut des suites d'une fluxion de poitrine.

Sa mort prématurée — Bianchi avait 34 ans — a douloureusement frappé nos camarades italiens, auxquels nous avons transmis les condoléances de l'Union syndicale suisse.